MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 94 du 29 novembre 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 1

INSTRUCTION N° 101000/ARM/SGA/DRH-MD

relative aux droits financiers du personnel militaire et de ses ayants cause.

Du *27 novembre 2024*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE :

INSTRUCTION N° 101000/ARM/SGA/DRH-MD relative aux droits financiers du personnel militaire et de ses ayants cause.

Du 27 novembre 2024

NOR A R M S 2 4 3 1 3 3 8 J

Référence(s) :

Code de la défense - partie législative, notamment ses articles L4123-1 à L4123-6.

Pièce(s) jointe(s) :

Deux annexes et deux cent soixante-neuf fiches.

Texte(s) abrogé(s) :

- Instruction N° 101000/ARM/SGA/DRH-MD du 21 octobre 2024 relative aux droits financiers du personnel militaire et de ses ayants cause.

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM 420-0.1.1.

Référence de publication :

INSTRUCTION N°101000/ARM/SGA/DRH-MD du 27 novembre 2024.

Pour le ministre des armées et des anciens combattants et par délégation :

Le sous-directeur de la fonction militaire,
le commissaire en chef de première classe,

Luc POZZO DI BORGO.